

TRANSITIONS

Le magazine qui fédère les énergies / Juin 2023 / #05

CHALEUR RENOUVELABLE
UN ACCOMPAGNEMENT CLÉ EN MAIN | 4

UNE LONGUEUR D'AVANCE
VERS LE TERRITOIRE CONNECTÉ | 8

BORNES DE RECHARGE
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
QUEL DÉPLOIEMENT POUR 2030 ? | 15



Ouest
Cha



ÉDITO

La parution de ce cinquième numéro coïncide avec les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion et les comptes du Siéml depuis 2017. Nos échanges avec les magistrats financiers ont été une source puissante de motivation pour continuer à progresser sur la voie d'une gestion toujours plus efficiente au service de nos collectivités adhérentes, avec les enjeux cruciaux de transition énergétique des territoires en toile de fond. La diversification et l'accélération de notre activité au cours de la dernière décennie dans le champ des politiques climat-énergie, a été très intense. Les travaux de la CRC arrivent à point nommé pour établir un premier bilan. En complément de notre feuille de route stratégique et de nos engagements au titre de la responsabilité sociétale des organisations, ils nous aident à concevoir un véritable plan d'actions pour renforcer certains points de fragilité identifiés à l'issue d'une période de très forte croissance et conforter ainsi notre trajectoire dynamique.

D'ores et déjà, des initiatives ont été entreprises pour répondre aux recommandations de la CRC, notamment celles relatives au nécessaire renforcement du pilotage financier. Ce pilotage permettra d'intensifier encore davantage les investissements malgré le contexte global très incertain. Nous avons également des progrès à accomplir pour mieux inventorier nos infrastructures concédées et mesurer ce faisant la pleine valeur de notre patrimoine. C'est important pour la future certification de nos comptes. Plus généralement, nous devons nous donner toutes les chances de mieux gérer l'ensemble de nos risques comptables budgétaires.

Cette cinquième édition du magazine Transitions revient par ailleurs sur la crise des marchés énergétiques et l'adaptation de nos groupements d'achat de gaz et d'électricité ; elle présente nos nouveaux outils clé en main pour déployer la chaleur renouvelable dans nos communes, les avancées du territoire connecté, le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ainsi que la nouvellement renouvelée concession historique de distribution de gaz et son objectif de gaz 100 % renouvelable dans les tuyaux à horizon 2050.

Bonne lecture et bel été à toutes et tous ;-)

Jean-Luc DAVY
Président du Siéml

SOMMAIRE



4

**CHALEUR
RENOUVELABLE**
UN ACCOMPAGNEMENT
CLÉ EN MAIN



12

PAROLE
AUX EXPERTS
DU SIÉML



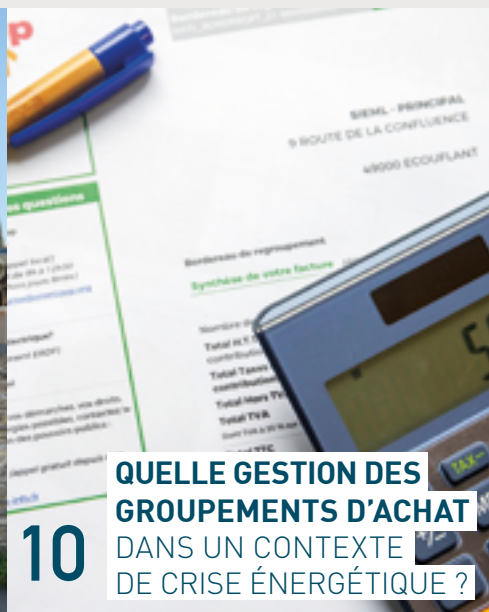
6

**DES CONCESSIONS
EN TRANSITION**
UNE TRANSITION
SANS CONCESSION



8

**UNE LONGUEUR
D'AVANCE**
VERS LE TERRITOIRE
CONNECTÉ



10

**QUELLE GESTION DES
GROUPEMENTS D'ACHAT**
DANS UN CONTEXTE
DE CRISE ÉNERGÉTIQUE ?



15

**BORNES DE RECHARGE
POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES**
QUEL DÉPLOIEMENT
POUR 2030 ?



18

**CONTRÔLE DE
LA CHAMBRE RÉGIONALE
DES COMPTES**
DES RECOMMANDATIONS
EXIGEANTES MAIS
ENCOURAGEANTES !

Directeur de la publication
Jean-Luc DAVY, président

Co-directeur de la publication
Emmanuel CHARIL, directeur général

Rédaction
Clotilde DAMEROSE, atelier éditorial Chap'ti

Comité de rédaction
Katell BOIVIN, responsable communication /
Élise TRICARD, directrice générale adjointe Pôle
ressources et moyens

Conception graphique
Manuela HUOT-TERTRIN, graphiste

Crédits photographiques
Siéml

Impression
Imprimerie Connivence / Juin 2023



CHALEUR RENOUVELABLE UN ACCOMPAGNEMENT CLÉ EN MAIN

Depuis 2019, le Siéml propose la compétence optionnelle « Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable ». Cette offre permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement clé en main par le service transition énergétique, plus particulièrement pour la conception et l'exploitation de chaufferies bois.

Une première chaufferie bois a vu le jour en novembre 2022, portée par le Siéml et la commune de Saint-Augustin-des-Bois (cf. interview de Virginie Guichard ci-contre). Cette commune de 1200 habitants dispose de peu de moyens en propre pour investir dans la transition énergétique de ses bâtiments publics. Pourtant, elle fut parmi les premières collectivités à adhérer au service de conseil en énergie en 2017. Aujourd'hui, 120 communes adhèrent à ce service, un nombre d'adhésions multiplié par trois en

deux ans en raison notamment de la crise énergétique.

À Saint-Augustin-des-Bois, l'accompagnement du conseiller en énergie a débuté par un diagnostic des consommations énergétiques du bâti communal. L'école, bâtiment le plus énergivore, a été ciblée pour mettre en place des dispositifs de maîtrise de ses consommations. Le remplacement de la chaudière au fioul a ensuite été proposé par le conseiller en énergie et rendu possible grâce au portage financier du Siéml et à l'accompagnement d'un second

interlocuteur : le technicien chaleur renouvelable. Ce dernier a piloté le projet, de la phase d'études de faisabilité, d'aide à l'amélioration des systèmes de distribution de chaleur dans le bâtiment jusqu'à la construction de la chaudière bois intégrant le silo de stockage. Depuis la mise en fonctionnement de l'installation, le technicien du Siéml suit quotidiennement son bon fonctionnement en relation étroite avec le service technique de la commune, commande les livraisons de bois granulés et fera intervenir au besoin

TÉMOIGNAGE | VIRGINIE GUICHARD maire de Saint-Augustin-des-Bois

La chaufferie bois de Saint-Augustin-des-Bois vit son premier hiver. Quels sont les atouts de cette énergie alternative au fioul pour la commune ?

Je tiens à préciser que le fonctionnement de la chaudière et le système de livraison des pellets sont irréprochables. Nous avons abordé la période de grand froid de façon optimale. Les atouts du bois-énergie sont connus. Au-delà du bénéfice environnemental, c'est une énergie plus économique que le fioul. L'impact budgétaire n'est pas encore au rendez-vous du fait de l'envolée du prix des granulés bois, mais cet aspect est sécurisant pour l'avenir. De plus, nous souhaitons fortement développer une unité de transformation de pellets locaux. Il y a une attente importante sur les échelles communales et intercommunales et une réelle cohérence de politique publique au regard des ressources en haies et bocages de notre territoire.

Il s'agit du premier projet accompagné par le Siéml dans le cadre de la compétence chaleur renouvelable. Quels sont les avantages de cet accompagnement ?

L'accompagnement du Siéml a été déterminant dans le choix de basculer vers le bois-énergie en nous apportant tous les éléments nécessaires à la décision (impact technico-économique, ingénierie technique...). Au long cours, le Siéml apporte un soutien expert aux services techniques de la commune. Enfin, il permet de sécuriser le financement de l'opération.

Quelles conclusions tirez-vous de cette expérimentation ?

Dans la continuité de cette compétence sur le bois-énergie, le Siéml pourrait déployer son accompagnement sur d'autres énergies alternatives tant les besoins des collectivités sur leurs bâtiments publics sont importants. Le fait de travailler en mutualisation via un syndicat départemental est un atout gagnant. ■



une entreprise de maintenance. Côté financement, le principe de base est simple : après travaux, la commune ne doit pas payer plus cher en coût global (maintenance, remplacement du matériel, coût de l'énergie) que la solution avant travaux. Si une rentabilité n'est pas mesurée à 20 ans, le projet n'est pas adopté. Une fois la faisabilité validée, Saint-Augustin-des-Bois a bénéficié d'aides financières à l'investissement : le programme BEE 2030 du Siéml (aide à l'investissement pour l'efficacité énergétique des bâtiments), complété des aides du fonds chaleur de l'ADEME, géré par le Syndicat à l'échelle départementale dans le

cadre du COTER II (cf. ci-dessous). Le conseiller en énergie a la charge de vérifier annuellement les données de consommation énergétique du groupe scolaire. Après un hiver de fonctionnement, la consommation d'énergie de l'école est passée de 72 MWh par an (soit 7 000 L de fioul en moyenne) à 40 MWh par an (soit 8 tonnes de bois).

Cette expérimentation a permis au Syndicat de développer et structurer l'offre d'accompagnement « chaleur renouvelable » proposée à l'ensemble de ses membres. En juin 2023, le territoire compte déjà neuf transferts de compétence pour des chaudières bois. ■

LA CHAUFFERIE BOIS EN QUELQUES CHIFFRES (HIVER 2022-2023)



120 000 €

coût des travaux

47 000 € d'aide Siéml,
20 000 € d'aide ADEME
et 32 000 € par la commune



21 tonnes/an

gain CO₂

soit l'équivalent
de 210 000 km
parcourus en voiture



40 MWh

de consommation

soit 8 tonnes
de granulés

GESTION DÉLÉGUÉE DU FONDS CHALEUR ADEME UN PREMIER BILAN TRÈS SATISFAISANT

Le Siéml et l'ADEME ont conclu en 2021 et pour 3 ans, un nouveau contrat d'objectif des énergies renouvelables thermiques (COTER II) afin d'accélérer le déploiement et le soutien aux petites installations portées par des collectivités ou des entreprises et déléguer au Syndicat la gestion des financements ADEME. Un partenariat conclu avec Mission Bocage et le Département de Maine-et-Loire est venu renforcer la synergie

entre acteurs locaux pour favoriser l'émergence ou la concrétisation de projets. Le rapport d'avancement qui fait le bilan de la première année est très positif. Le service du Siéml dédié au développement des énergies renouvelables thermiques a permis, dès la première année, de réaliser 21 études et de financer 16 installations de production d'EnR (7702 MWh) alors que le COTER II fixe un objectif sur les trois années de 30 projets et 16 500 MWh. ■



DES CONCESSIONS EN TRANSITION

UNE TRANSITION SANS CONCESSION

Le renouvellement des traités de concession historique de la distribution publique de gaz du Siéml et d'Angers Loire Métropole n'est pas une simple formalité. Entrés en vigueur le 30 novembre 2022, les nouveaux contrats engagent un levier majeur pour la transition énergétique de nos territoires. D'une durée de trente ans, ils s'inscrivent dans la continuité de l'accord-cadre national signé par la FNCCR, France urbaine et GRDF les 7 et 8 juin 2022.

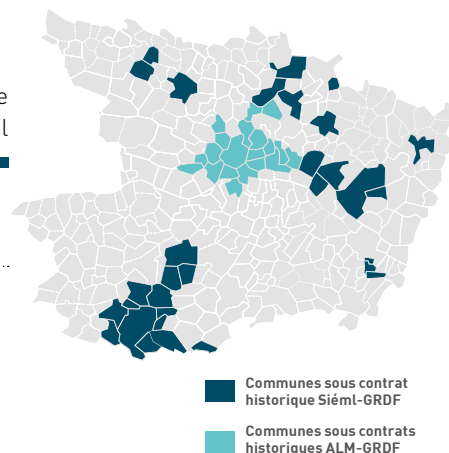
Première spécificité locale, les négociations avec le concessionnaire pour ce renouvellement de contrat ont été menées main dans la main par le Siéml et Angers Loire Métropole. Deux contrats distincts ont été signés entre GRDF et le syndicat, d'une part, et entre GRDF et la communauté urbaine, d'autre part, basés sur un modèle identique et fruits d'une année de concertation. En jeu, la volonté de disposer d'une vision territoriale partagée sur les

défis gaziers actuels et à venir, qui ne connaissent pas les frontières administratives ; par exemple, celui de l'interconnexion entre les producteurs de gaz renouvelable et les consommateurs et celui de la complémentarité entre territoires ruraux et les territoires urbains. Deuxième évolution majeure, ce nouveau contrat renforce la gouvernance locale de l'énergie. Un schéma directeur des investissements construit conjointement par la collectivité et le concessionnaire pour

toute la durée du contrat de concession définit les orientations prioritaires et les enveloppes financières associées pour répondre aux enjeux énergétiques de demain. Il est ensuite décliné tous les cinq ans sous forme de programmes pluriannuels d'investissements concertés. Pour le syndicat, cela représente 35 M€ de travaux programmés pour les trente prochaines années. Avec cette visibilité partagée, le Siéml et Angers Loire Métropole entendent faire de leurs réseaux

de distribution publique de gaz un outil performant au service de la sécurité, de la qualité de fourniture, de la transition écologique et de la

résilience des territoires, dans une logique de coopération urbain-rural et de solidarité territoriale accrue. ■



UN OBJECTIF AMBITIEUX FIXÉ 100 % DE GAZ RENOUVELABLE DANS NOS CANALISATIONS EN 2050 !

Pour contribuer aux enjeux de neutralité carbone et d'indépendance énergétique de nos territoires, le nouveau cahier des charges intègre une annexe dédiée spécifiquement à la transition écologique. Cette dernière prévoit un objectif ambitieux de couverture des consommations gaz exclusivement par du gaz renouvelable à horizon 2050, grâce aux effets combinés d'une baisse massive des consommations pour les besoins

du bâtiment et du développement des sources de production de gaz renouvelables sur le département. Le premier plan quinquennal élaboré entre le Siéml, Angers Loire Métropole et GRDF, programme plusieurs leviers d'actions : le développement de la méthanisation et de la valorisation énergétique des biodéchets, l'essor de la mobilité durable et du bioGNV, la transformation des modes de chauffage, le développement de filières innovantes

de production et distribution de gaz renouvelable, et l'engagement de la responsabilité sociale et environnementale de GRDF à l'échelle du territoire. ■

→ **Rendez-vous sur le site internet du Siéml pour accéder au plan d'actions détaillé**

www.sieml.fr



TÉMOIGNAGE | GILLES SIMONCINI, directeur régional Pays de la Loire de GRDF

Du point de vue de GRDF, quelle est votre perception de ce nouveau contrat de concession signé avec le Siéml ?

Imaginer les investissements sur un temps long de trente ans est un exercice de prospective qui nécessite une grande capacité d'imagination. Avec les ajustements nécessaires, cette échéance contractuelle au-delà de 2050 permet de dessiner un programme d'investissements pour une transition énergétique en douceur et en co-construction. L'accord-cadre national nous a amené à nous poser de vraies questions et à déterminer des objectifs chiffrés ambitieux.

Cet exercice de prospective territoriale quantifiée visant localement un objectif de 100 % de gaz vert d'ici 2050 est une première en France. Quels leviers sont prévus au contrat pour l'atteindre ?

Le plan d'investissement se structure en trois champs d'action : réduire, verdir, innover. L'objectif est fixé à 40 % de réduction de la consom-

mation de gaz d'ici 2050. Il concerne tous les acteurs. Pour GRDF, cet objectif engage notre modèle économique basé jusqu'ici sur les volumes. Le premier levier, le plus évident à activer, est celui de l'information. Ainsi, un effet d'environ 10 % de réduction des consommations, corrigé de la météo, a été mesuré dès cet hiver. Ce changement de comportement s'accompagne de leviers plus structurels : la modification des équipements, l'extension des réseaux de biomasse, des changements de process des acteurs industriels.

L'idée n'est pas de supprimer l'énergie gaz mais bien de la verdir, en accélérant la production des gaz verts. GRDF a un rôle de facilitateur de ces projets. Il s'agit essentiellement de méthanisation sur des gisements agricoles. D'autres solutions sont en déploiement comme l'utilisation des boues des stations d'épuration, dont le procédé est déjà en place sur la commune d'Angers. Les biodéchets vont également devenir une res-

source majeure avec l'obligation pour les collectivités, dès la fin de l'année 2023, de les collecter et de les traiter. Enfin, nous misons sur l'innovation au travers de projets de production de nouveaux gaz verts. On parle ici de méthane de synthèse. Nous accompagnerons, par exemple, un projet de pyrogazéification sur le territoire.

Comment voyez-vous l'avenir ?

L'innovation ne se résume pas à la smart city et innover c'est aussi imaginer ce que l'on peut faire avec ce que l'on a déjà. Nous arrivons dans le temps de la ville sobre où les technologies sont développées au service de la baisse de la consommation. Des projets sont en cours par exemple sur la mutualisation des fréquences de nos compteurs communicants qui permettrait de réduire de 10 à 15 % la consommation de l'éclairage public. Les pistes sont nombreuses pour passer de la solution « smart city » à la solution « ville sobre ». ■



UNE LONGUEUR D'AVANCE VERS LE TERRITOIRE CONNECTÉ

Depuis le début de la mandature, le Siéml a souhaité mettre en lumière les dispositifs de communication bas débit permettant un pilotage à distance de l'éclairage public. Le projet de territoire connecté piloté par le Syndicat a franchi une étape majeure en 2023 avec le déploiement accéléré des horloges connectées, la création d'un réseau bas débit privé et la perspective d'un outil hyperviseur indépendant offrant un potentiel d'usages bien plus vaste.

Rappelons que le plan stratégique 2021-2026 du Siéml avait l'objectif ambitieux de déployer 3000 horloges connectées sur l'ensemble du département à fin 2023. L'accélération du déploiement, d'ores et déjà enclenché avec 1350 horloges installées fin 2022, a permis aux collectivités une plus grande réactivité pour gérer plus sobrement l'éclairage public. En effet, les nouvelles horloges connectées positionnées dans les armoires

de commande, permettent les remontées d'information et le pilotage à distance des installations via un réseau bas débit de type Lo-rawan, peu énergivore. Sur le budget total de 2,8 M€, le programme de financement France Relance de l'État soutient à hauteur de 0,5 M€ la couverture des zones rurales. Les coûts de travaux et les coûts de fonctionnement des équipements sont totalement pris en charge par le Siéml, ceci afin d'offrir un même

niveau d'équipement et de service à l'ensemble des collectivités lui ayant transféré la compétence éclairage public.

Dans les faits, le Syndicat est physiquement aux manettes du système de commande et la mise en œuvre est pilotée en interne. Cette stratégie offre de nombreux avantages de souplesse, rapidité et réduction des coûts d'intervention, là où auparavant, le déplacement d'une équipe de maintenance était nécessaire.

TÉMOIGNAGE | FRANCK POQUIN
vice-président du Siéml, en charge
de l'éclairage public et territoire intelligent.

Quels sont les avantages de la stratégie volontariste de déploiement d'un éclairage public connecté ?

Au Siéml, nous avons intégré l'éclairage public connecté au plan stratégique dès le début du mandat. Être précurseur nous a permis d'aborder la crise énergétique avec plus d'efficacité. Le pilotage à distance étant facilité pour les collectivités, les surcoûts liés à la crise énergétique ont pu être compensés par une programmation adaptée. Outre la possibilité de planifier les horaires et la luminosité, les horloges connectées facilitent la mise en place des trames sombres et des périodes d'extension.

Quelles sont les perspectives pour le territoire connecté en Maine-et-Loire ?

Notre priorité porte sur l'éclairage public, qui génère les effets les plus immédiats. Face à la forte demande des collectivités, nous avons accéléré le plan de déploiement des horloges connectées qui sera atteint avec un an d'avance. C'est un projet structurant financé sur les fonds du Siéml afin d'éviter toute discrimination entre les communes. Actuellement, nous travaillons à développer un réseau bas débit en propre pour conserver la maîtrise de ce pilotage. À terme, cette infrastructure pourra être mutualisée avec des collectivités pour d'autres usages.

Quels sont les avantages de cette stratégie pour les collectivités ?

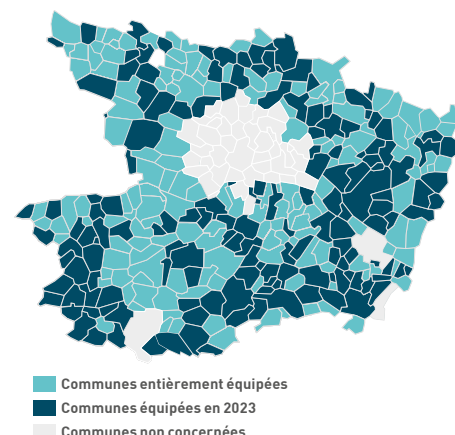
À l'inauguration de la 1000^e horloge et lors des différentes rencontres que j'ai pu faire, les retours des collectivités sont unanimes. Les communes ont perçu très vite l'intérêt économique du dispositif et sa dimension solidaire. Le volet économique d'aujourd'hui sera complété d'avantages environnementaux demain, notamment pour l'application des trames sombres (cf. ci-contre).

Face à la massification et la complexification des commandes, notamment liées aux plans de sobriété énergétique des collectivités, le service a expérimenté, aux côtés des communes, la montée en version du logiciel de programmation. Malgré quelques bugs dus à un décalage temporaire de version entre le superviseur et les logiciels embarqués dans les capteurs, le réseau d'horloges connectées a permis aux élus de tester différentes configurations d'éclairage public sans nécessiter l'intervention des équipes sur le terrain.

Créer un réseau bas débit privé et évolutif

Prochaine étape pour le territoire connecté, disposer d'une infrastructure propre au Siéml. Un appel d'offres est en cours pour le déploiement de 60 antennes sur l'ensemble du département, le logiciel et la plateforme de données. Ce réseau bas débit propriétaire (il est aujourd'hui opéré par Orange mais pas sur tout le territoire) permettra une plus grande flexibilité dans l'installation des antennes, ainsi que la souveraineté et la sécurité des données, pour un investissement estimé à 270 k€.

Carte du déploiement des horloges connectées sur le département de Maine-et-Loire (fév. 2023)



En complément, le syndicat va acquérir un outil d'hypervision indépendant. Il permettra d'agréger les données, de paramétrer des alertes, de piloter à distance et de mettre en place des applications sur mesure pour les élus. Demain, ce dispositif complet de communication bas débit pourra accueillir de nouveaux usages : déchets, arrosage, eau potable, stationnement, température, CO₂... Une campagne de prospection auprès des collectivités sera lancée pour évaluer le besoin de ces usages et envisager l'ouverture de nouveaux services en 2024. ■

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITÉ VERS UNE TRAME SOMBRE DÉPARTEMENTALE

Signée en janvier 2023, la convention de partenariat entre le Siéml et le CPIE Loire Anjou vise à établir une trame sombre départementale. Inscrite dans les textes réglementaires départementaux et dans le plan stratégique 2021-2026, elle permettra de maîtriser et de limiter les impacts de l'éclairage public en donnant des préconisations simples et adaptées à la sensibilité environnementale, en adaptant les installations existantes dans les corridors biologiques et en sensibilisant les acteurs et les utilisateurs de l'éclairage. Ce projet est

lauréat du programme Lum'Acte porté par la FNCCR pour favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités, qui le finance à hauteur de 30 k€. Le diagnostic environnemental mené sur le premier semestre 2023 par le CPIE définira une cartographie de sensibilité de la biodiversité du territoire aux nuisances lumineuses et apportera des préconisations sur les zones de ruptures et de conflits. Ces niveaux seront intégrés dans les outils SIG pour une mise en œuvre dans l'année. ■



QUELLE GESTION DES GROUPEMENTS D'ACHAT DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE ?

Avec les prix de l'énergie qui se sont envolés, le Siéml a dû entièrement réadapter sa stratégie pour ses groupements d'achat de gaz et d'électricité et renforcer l'accompagnement de ses adhérents.

Côté gaz naturel, en 2022, le groupement d'achat du Siéml n'a pas été impacté, étant couvert par un marché à prix fixe attribué en 2020. Pour 2023, au vu de l'incertitude des marchés, la stratégie adoptée a consisté à négocier un contrat d'une année, permettant ainsi de limiter dans le temps les conséquences de la crise. Le coût a été multiplié environ par deux avec Engie pour les points de livraison des concessions GRDF et avec Alterna pour les concessions de Sorégies. Le volume de gaz prévisionnel est d'environ 100 GWh pour Engie et

5 GWh pour Alterna. Très vite, les négociations ont repris pour un nouvel accord-cadre avant l'été 2023, visant les années 2024 à 2026. Le contexte de stocks de gaz importants, grâce à la douceur de l'hiver et la relance de la production d'énergie d'origine nucléaire, devrait permettre des contrats plus favorables. Côté électricité, en 2022, la stratégie d'achat du groupement ne reposait pas sur des prix fixes, excepté pour Enercoop. Basée sur des prises de position sur les marchés, elle a permis d'optimiser au mieux les prix d'achat. Les contrats de puis-

sance inférieure ou égale à 36 kVA ont vu une hausse de prix d'environ 70 % pour l'électricité fournie par EDF. Les prises de position sur les contrats de puissance supérieure à 36 kVA avec TotalEnergies permettent même une baisse du prix de l'électricité d'environ 10 %. Face à ces forts aléas, le Siéml s'est mobilisé pour accompagner les communes et les sensibiliser à ces évolutions tarifaires. Des exercices de simulation sont notamment réalisés à l'échelle des sites afin de leur permettre d'évaluer leurs budgets annuels. Le Syndicat informe égale-

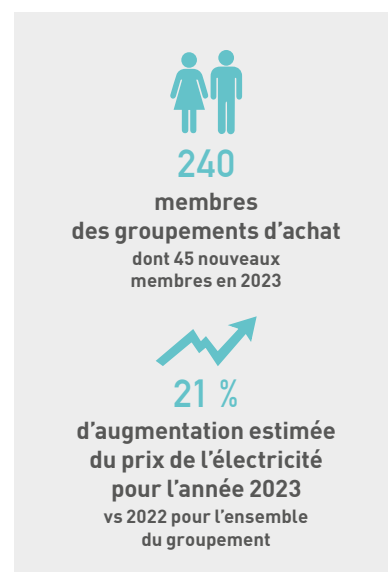
ment sur les aides de l'État, avec un suivi administratif de certaines aides auprès des membres des groupements d'achat et propose des lettres d'information et des webinaires réguliers sur ces sujets.

Dès juin 2022, un plan d'urgence pour les collectivités et les entreprises a été adopté pour limiter l'impact de la flambée des coûts de l'énergie. En premier lieu, ce plan a porté sur les actions de maîtrise de la consommation permettant des gains rapides à faible investissement : actions de régulation sur les bâtiments, actions de sensibilisation des usagers ou aide au suivi des consommations d'énergie. En deuxième niveau, le plan a rappelé et renforcé le soutien au travers de la rénovation énergétique du bâti public. Ces actions ont reçu un très bon accueil auprès des collectivités, notamment s'agissant de l'aide à l'installation de systèmes de régulation dans les bâtiments qui sera reconduite en 2023. Le Siéml

s'est engagé dans les programmes nationaux Ecogaz et EcoWatt, principalement sur l'éclairage public et les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Pour s'adapter au nouveau contexte, l'équipe du Syndicat se renforce sur la thématique de l'achat d'énergie. L'acte constitutif du groupement a évolué en 2023 : la cotisation annuelle sera élargie afin de couvrir une partie du temps agent nécessaire pour suivre les marchés comme le lait sur le feu.

La perspective pour les années à venir laisse entrevoir des évolutions intéressantes. La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, du 10 mars 2023, prévoit la possibilité d'intégrer des contrats d'achat long terme avec les producteurs d'énergie locaux, ce qui n'était pas autorisé par le Code de la commande publique jusqu'à présent. Les futurs accords-cadres d'achat de gaz naturel et d'électricité pour-



ront ainsi inclure des clauses en cas d'opportunité de production locale d'EnR. Ces avancées nécessitent toutefois des précisions réglementaires, en attente, pour être pleinement opérationnelles. ■

FOCUS EXPERT | ANNE-LAURE NICOLET, directrice Conseil public Opéra énergie

Comment s'explique la flambée des prix de l'énergie ?

La crise énergétique est avant tout une crise sur le marché du gaz, provoquée par une succession malheureuse d'événements imprévisibles. Tout d'abord, la reprise post-Covid a généré une forte hausse des prix du gaz mondiaux (baisse de la disponibilité des moyens de production mondiaux). Dans le même temps, le parc nucléaire français a réduit sa production d'électricité, passant de 430 TWh en 2005 à 310 TWh en 2022. Ce manque a été compensé par du gaz pour la production d'électricité, augmentant d'autant la demande, donc les prix. Lorsque la Russie a décidé de couper les approvisionnements vers l'Europe à l'été 2022 (représentant 40 % des approvisionnements européens), les marchés ont flambé, atteignant alors des prix records.

Quelles sont les perspectives sur les marchés de l'énergie ?

Sans gaz russe, la France achète sur les marchés mondiaux à des prix

qui peuvent rester durablement plus hauts qu'avant la crise. Cependant, les marchés, rassurés par la capacité des acteurs à « passer l'hiver » sans vider entièrement les stocks de gaz, sont sortis d'une logique de peur. De plus, la production d'électricité d'origine nucléaire repart, tout en restant sous les volumes historiques. Pour les contrats d'achat de l'année 2023, les prix négociés sont restés très hauts. En revanche, le marché actuel offre des opportunités d'achat pour 2024 avec un prix sur les marchés de gros entre 50 et 55 €/MWh, au plus bas depuis mai 2022. Cependant, nous continuons à subir les aléas des marchés mondiaux. Il est difficile de savoir comment le marché va évoluer. Nous connaissons les sous-jacents économiques comme la reprise post-Covid de la Chine ou l'évolution des positions russes sur la fourniture de gaz à l'Europe. En revanche, nous ne maîtrisons pas les temporalités. C'est pourquoi, nous recommandons à nos clients de commen-

cer à couvrir une partie des volumes sur ces opportunités afin de prévenir une nouvelle flambée des prix.

Quel espoir placer dans les énergies renouvelables ?

Aujourd'hui, les énergies renouvelables restent coûteuses à produire, entre 90 et 100 € le mégawattheure. Dans le modèle économique actuel, les externalités négatives des énergies traditionnelles n'entrent pas suffisamment dans le calcul des coûts de l'énergie achetée. Le gaz transporté par méthaniers des États-Unis peut être moins cher qu'une énergie produite localement. Cependant, acheter localement permet de se dérisquer (diversifier ses sources d'approvisionnement et se décoreller des marchés de gros). Finalement, cela relève d'une politique territoriale qui dépasse le sujet énergétique pour englober les questions d'aménagement du territoire et de développement industriel. ■

Propos recueillis en mars 2023

PAROLE AUX EXPERTS DU SIÉML

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) DES DONNÉES BRUTES À L'UTILISATION « MÉTIERS »

« L'apport des PCRS est fondamental. Contrairement aux plans fournis par le cadastre, qui peuvent aller jusqu'à 50 cm d'erreur, les PCRS sont élaborés pour garantir une classe de précision de 10 cm. Dans les faits, cette différence permet de limiter drastiquement les dommages causés aux réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz lors de travaux sur la voie publique. Lorsqu'une déclaration de travaux est déposée, pour tout type de travaux sur la voie publique à proximité des réseaux, cette DT/DICT est renseignée par les gestionnaires de réseaux, qui les positionnent précisément grâce à leur géoréférencement.

En Maine-et-Loire, le PCRS est réalisé et mis à jour par le Siéml, positionné comme l'autorité publique locale compétente à la maille départementale. En 2018, un contrat signé avec les 9 EPCI du département, les villes gérant leur éclairage public, Enedis et Sorégies, a permis de monter le premier PCRS départemental. Le Siéml réalise deux référentiels complémentaires : le PCRS

image, qui fournit une photographie aérienne de très haute résolution et le PCRS vecteur, qui fournit les données vectorielles, représentant les éléments de base du domaine public. La mise à jour se fait par intégration des plans de récolement, fournis par les gestionnaires de voirie.

Dans le cadre du marché, plusieurs téraoctets de données ont été reçus. Ils correspondent au PCRS vecteur, au PCRS image et aux données brutes utilisées dans la réalisation des vues stéréoscopiques et des images immersives (modèle numérique de terrain, modèle numérique de surface et nuages de points aériens et terrestres). Ces données sont mises à disposition de nos partenaires et peuvent avoir plusieurs usages : recalage des réseaux (électricité, eau potable, assainissement, eau pluviale...), numérisation d'éléments vectoriels (signalisation horizontale, verticale, mobilier urbain, panneaux publicitaires, abris de bus...), gestion du risque d'inondation et des bassins-versants, gestion des routes, étude d'impact de l'installation des nouveaux lotissements...



**CRISTINA
FARCASIU**
responsable service
géomatique

De son côté, le Siéml utilise ces données pour répondre à des besoins internes, liés aux projets des différents services. À titre d'exemple, dans le cadre de la réalisation d'un atlas éolien par le pôle transition énergétique, les données brutes ont permis une analyse plus fine et plus visuelle du projet (cf. encadré ci-contre). Ces données brutes peuvent également permettre aux chargés d'affaires de connaître la réalité du terrain, sans devoir se déplacer, aux conseillers en énergie une meilleure connaissance des bâtiments. Ces données représentent une vraie nouveauté, il faut se les approprier, imaginer des usages et mettre en place des outils facilitant leur utilisation. » ■



APPLICATION PCRS

RÉALISATION D'UN ATLAS ÉOLIEN EN 3D

« Grâce aux données du PCRS Image, un projet de parc éolien peut sortir de terre virtuellement. Les études de co-visibilité réalisées par les services du Siéml permettent aux collectivités de passer de la 2D à la 3D pour réaliser des analyses d'impact visuel plus réalistes de leurs futurs projets d'ou-

vrages d'art, de lotissements, d'infrastructures, etc. Le prototype présenté lors des Géodatadays en septembre dernier, positionne un parc éolien dans son contexte paysager de la Vallée de la Loire, classée au patrimoine de l'Unesco. Les rendus 3D présentés dans cette vidéo à 360 degrés, sont une aide à

la décision précieuse pour les parties prenantes, dans la définition des périmètres où les parcs éoliens pourraient être installés dans le respect du patrimoine local. » ■

Vidéo de présentation

https://www.sig-sieml.fr/documents/medias/Covisibilite_Saumur_3D.mp4

THOMAS BARNABÉ | Géomaticien PCRS

GÉNÉRATRICE DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

DES CONSEILS NEUTRES ET DE PROXIMITÉ POUR LES COMMUNES

« Les Générateurs, c'est un réseau national de conseillers photovoltaïque et éolien co-financé par l'ADEME et décliné en réseau régional. Je suis la Génératrice en Maine-et-Loire. Mon rôle est d'apporter un conseil neutre et de proximité aux communes afin qu'elles aient toutes les cartes en main pour mettre en œuvre ou faire émerger un projet éolien ou photovoltaïque au sol sur leur territoire. Chaque projet est spécifique, il doit répondre aux enjeux de développement locaux, tenir compte du potentiel du territoire sur lequel il sera implanté et se conformer à des contraintes réglementaires, environnementales et patrimoniales. Qu'il s'agisse d'un projet porté dès son émergence par la collectivité ou d'un projet initié par un développeur privé, j'apporte aux élus des éléments factuels d'aide à la décision. Quel est le potentiel du territoire ? Quelles sont les solutions techniques, économiques, juridiques envisageables ? Pour quels avantages et inconvénients ? Avec quels



partenaires privés, publics, citoyens peuvent-ils travailler ? Quels sont les outils à leur disposition pour construire leur projet ?... Ma mission de « Générateurs » de projets d'énergies renouvelables rejoint les enjeux inscrits dans la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée

le 10 mars dernier ; je suis d'ailleurs en constante interaction avec la mission de planification territoriale du Siéml. » ■



ÉLISE CHARLEUX | Conseillère photovoltaïque et éolien

PRODUCTION ET AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET DE LA ZONE INDUSTRIELLE D'ÉCOUFLANT

« Sur la zone industrielle d'Écouflant, le projet d'autoconsommation collective avance, porté par la volonté des acteurs de donner un sens collectif à cette zone d'activité. La production d'énergie locale sera issue de panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments tertiaires à proximité du siège du Siéml. Actuellement, les

études de faisabilité technique et de coûts sont en cours auprès de six producteurs potentiels, entreprises et établissements publics. La phase de projet se déroulera jusqu'au mois de juin pour aboutir à la réalisation des travaux au second semestre 2023. Un tel dispositif engendre un volet juridique important, principale-

ment sur la détermination de la personne morale organisatrice (PMO), interface entre Enedis, les producteurs et les consommateurs. Pour le Siéml, cette première opération a vocation à être répliquée dans le département. Les choix d'aujourd'hui portent donc le cadre des projets de demain. » ■

RACHEL GUILLOTEAU | Responsable projets photovoltaïques

PLATEFORME D'AUTORISATIONS D'URBANISME

RACCORDEMENT PLAT'AU, UN PAS DE PLUS DANS LA DÉMATÉRIALISATION

« Depuis le 1^{er} janvier 2022, le dépôt et l'instruction de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme se font en ligne dans le cadre du programme national Démat.ADS. Pour les raccordements au réseau de distribution publique d'électricité, les demandes d'instruction transitent par notre plateforme numérique

www.electricite-urbanisme49.fr, élaborée par le Siéml et Enedis. L'arrivée de plat'AU, la plateforme nationale d'échange et de partage de dossiers ne devrait pas changer la donne. Les deux outils ne se substituent pas l'un à l'autre. Un simple raccordement, pris en charge par l'éditeur de logiciel,

sera réalisé à la rentrée 2023. Les avantages sont nombreux : garantie du respect des procédures, fiabilité des échanges, partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction, possibilité de consulter à tout moment l'historique d'un dossier. » ■

ROBIN DEPRETZ | Instructeur des autorisations d'urbanisme

FORMATION ÉCOCONSTRUCTION

COMMENT INTÉGRER LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS UN PROGRAMME DE RÉNOVATION ?

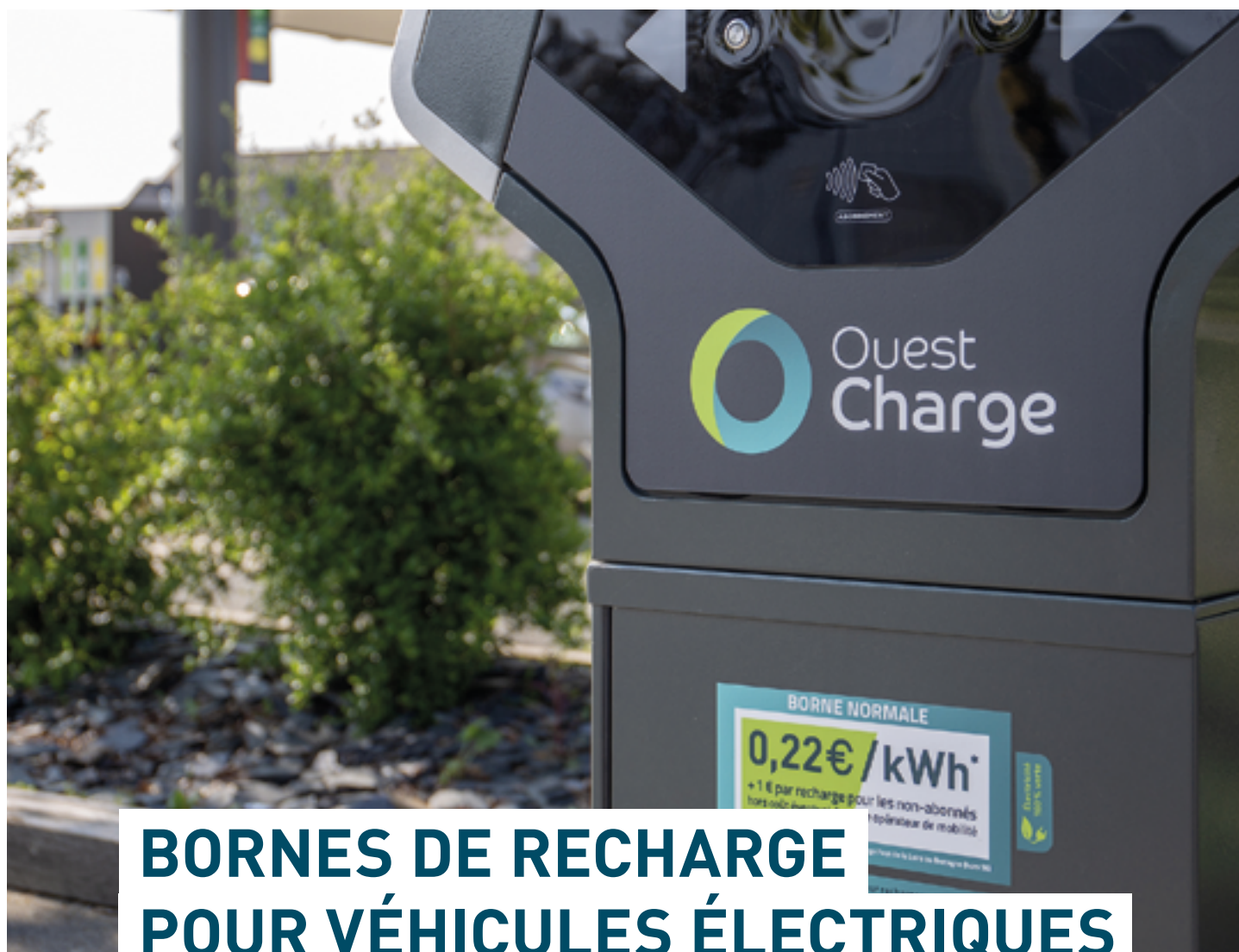
« Si les conseillers en énergie du Siéml avaient déjà une bonne connaissance des matériaux biosourcés et de leurs caractéristiques, il manquait à leur champ de compétences une approche plus applicative sur les programmes de rénovation et de réhabilitation. Une formation sur mesure a été créée avec Echobat, organisme régional de l'écoconstruction solidaire, afin d'accompagner au mieux les communes dans leur souhait de développer l'utilisation de maté-



riaux biosourcés sur les chantiers des bâtiments publics. La formation s'est déroulée sur deux jours avec une première partie centrée sur les apports théoriques et une seconde

journée sur leurs applications, avec une visite de chantier et la réalisation d'une fresque de la rénovation. » ■

EMMANUEL TESSIER | Conseiller en énergie et coordinateur



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES QUEL DÉPLOIEMENT POUR 2030 ?

Pour le Siéml, précurseur du déploiement de bornes de recharge sur le département dès 2015, la coordination des acteurs est décisive pour les prochaines années. C'est avec cette convocation que le schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) a été discuté en vue de définir les objectifs de déploiement pour 2030.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, donne l'opportunité aux entités titulaires de la compétence IRVE de réaliser un schéma directeur pour réévaluer les besoins sur leur territoire et générer une plus grande cohérence avec et entre les opérateurs privés. L'élaboration du SDIRVE pour le Maine-et-Loire, portée par le Siéml, s'est déroulée en trois phases : l'état des lieux, l'élaboration de plusieurs scénarii et la stratégie pour répondre aux objectifs de déploiement fixés pour

2030. Au-delà du chiffrage des objectifs, le processus a permis d'élargir le débat à l'enjeu plus global de la massification à venir de la mobilité électrique, avec les communes et communautés de communes, les acteurs publics et privés, le gestionnaire de réseau Enedis et les associations d'utilisateurs.

Phase 1 › État des lieux

Première phase du SDIRVE, l'état des lieux recense le réseau propre du Siéml et fait l'inventaire des opérateurs privés présents sur le

département : nombre de bornes de recharge, puissance, typologie d'implantation, part respective des différents opérateurs présents dans le département. Ainsi, trente-neuf aménageurs IRVE ont été identifiés sur le territoire mais 61 % des bornes ont été installées par le Syndicat soit 392 points de charge sur les 640 existants. Le deuxième champ d'analyse permet d'identifier l'usage de ces bornes : disponibilité, durée de charge, consommation, fréquentation. En moyenne, sur le département, les points de charge

sont utilisés dix fois par mois. Le dernier point de l'étude porte sur l'équilibre économique du réseau. On constate aujourd'hui un déficit lié principalement à l'augmentation du coût de l'énergie et de la maintenance. Parallèlement à cet état des lieux, l'étude de satisfaction des usagers révèle un degré de satisfaction globale de 80 % : un résultat en demi-teinte si l'on considère les quelques problèmes de qualité de service qui empêchent un usage plus intensif des bornes.

Phase 2 > Scénarisation

Vient ensuite l'étape de projection afin d'évaluer l'évolution du parc de véhicules et le nombre de points de recharge ouverts au public requis pour 2025 et 2030 à la maille IRIS : zones résidentielles non équipées en garage privé, véhicules en transit sur les axes routiers ou autoroutiers, compléments à l'offre de recharge des opérateurs privés (commerces, campings, hôtels...). Ainsi, les besoins de déploiement en complément des bornes existantes ou en projet sont estimés à 421 points de

charge à l'horizon 2025 et 1 848 pour 2030 (cf. carte ci-dessous).

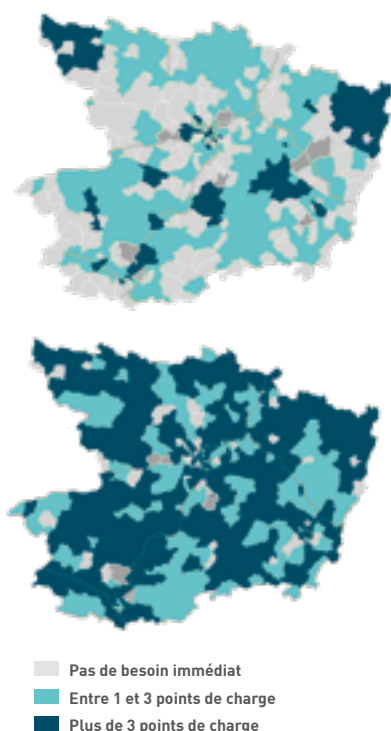
Phase 3 > Stratégie

En fin de processus, le SDIRVE répond à trois grandes questions : Quel part du déploiement assigner au Siéml ? Quel rôle de coordination pour le Syndicat ? Quel scénario économique pour sortir d'un modèle déficitaire ? Les grands axes stratégiques, actés en comité syndical du 28 mars 2023, assignent ainsi au Siéml un rôle de chef d'orchestre de l'écosystème, en étroite coordination avec les acteurs publics et les politiques locales de mobilité. Un dialogue régulier avec les opérateurs privés est également programmé pour mieux suivre les déploiements à venir.

Le SDIRVE permet au Syndicat de mieux programmer les investissements dans le temps. La stratégie adoptée prévoit un équilibre entre maillage du territoire et soutenabilité économique, avec des implantations rurales de couverture et des localisations urbaines à plus fort potentiel de rentabilité. ■



Cartes du reste-à-faire en points de charge pour 2025 et 2030.



DÉPLOIEMENT DES BORNES ET EXPÉRIMENTATION DU SDIRVE

Adopter un schéma de déploiement, c'est aussi — et surtout — s'interroger sur la diversité des usages des électro-automobilistes, afin d'adapter les équipements et le choix des emplacements à leurs nouvelles préoccupations.

Les recharges s'effectuent dans 95 % des cas au domicile ou sur le lieu de travail. Et la distance journalière réalisée avec un véhicule électrique est de 50 kilomètres en moyenne. Pour un usage quotidien, le besoin en bornes rapides sur le domaine public reste donc, de fait, faible. L'évolution des usages des électromobilistes tend à se concentrer autour de trois axes :

- la recharge lente dite résidentielle publique, à proximité du lieu d'habitation

en l'absence de stationnement privé à domicile ;

- la recharge de transit très rapide sur les axes routiers et autoroutiers ;
- la recharge de complément et d'opportunité sur les lieux de consommation et d'activité.

Comment assurer un maillage territorial optimal dans ce contexte, en comblant les zones blanches (moins d'une borne tous les 20 kilomètres) sans empiéter sur l'offre des opérateurs privés, de plus en plus présents sur les axes routiers et les parkings de grandes surfaces ?

Sur la période 2025-2030, l'enjeu principal sera de répondre aux besoins résidentiels. Le déploiement de 510 points de charge de ce type est envisagé d'ici 2025. Il sera égale-

QUEST CHARGE UN GROUPEMENT COMMUN INTERRÉGIONAL

Les syndicats d'énergies de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique se sont groupés avec les trois syndicats bretons (les Côtes d'Armor, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine) pour le choix du prestataire en charge de l'exploitation commerciale, de la monétique et de la facturation des bornes du réseau Ouest Charge.

L'entreprise Bouygues énergies & services succède à Spie City-Networks pour la supervision de ces bornes publiques. Le prestataire est déjà en place en Bretagne, les départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique rejoignent le marché en juin 2024.

En parallèle, le Siéml, un vraisemblablement au TE 44 (ex Sydela), lancera deux marchés, l'un pour les fournisseurs de bornes et l'autre pour assurer les travaux d'installation et de maintenance. Le modèle d'un seul et unique marché global pour l'ensemble de la chaîne de valeurs ne donnait plus satisfaction. ■



ment nécessaire d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour répondre aux obligations de pré-équipement des parkings. Le schéma prévoit deux échéances fortes pour répondre aux besoins de déploiement : 2025 puis 2030, avec un effort d'investissement prévisionnel de 0,5 M€ chaque année.

La programmation sera élaborée par le Siéml selon ce rythme annuel, dans le cadre des lancements d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des communes et intercommunalités du département (cf. article ci-dessous). ■

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT VERS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PLUS ÉQUILIBRÉ

Le Siéml va lancer dès la rentrée de septembre 2023 un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités intéressées par l'installation de nouveaux points de charge sur leur territoire. Les dossiers seront retenus au cas par cas en fonction des besoins identifiés dans le SDIRVE à horizons 2025 et 2030, du nombre et du taux d'utilisation des bornes de recharge déjà installées par le Siéml sur la commune concernée et des crédits disponibles (pour rappel 0,5 M€ par an). Au vu de l'importance des investissements

envisagés et de l'absence de rentabilité des bornes, le Siéml a établi une participation financière à la charge des collectivités. Son taux varie selon la puissance des bornes à installer et de leur pertinence au regard des besoins prioritaires du SDIRVE. Le Siéml conserve à sa charge la totalité des frais de maintenance et d'exploitation, excepté pour l'installation de bornes de recharge privatives qui feront l'objet d'une prestation de service auprès de la collectivité. ■

UNE NOUVELLE TARIFICATION DÈS SEPTEMBRE 2023 POUR LUTTER CONTRE LES VOITURES DITES VENTOUSES

Branchement de son véhicule par opportunité de stationnement davantage que par besoin de charge, utilisation des bornes sur des plages horaires excessives, manque de rotation des véhicules... Pour lutter contre cette dérive, optimiser l'utilisation des bornes et renforcer la satisfaction de tous les usagers, la tarification de la recharge évolue sur le réseau Ouest Charge en Maine-et-Loire. Elle intègre, dès le 1^{er} septembre 2023, une composante temps. ■

BORNE NORMALE
0,22 € / kWh
+ 1 € par recharge pour les non-abonnés
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

+ 0,20 € / minute
après la 5^e heure de recharge
(Hors plage horaire de 21 h à 7 h)

BORNE RAPIDE
0,33 € / kWh
+ 1 € par recharge pour les non-abonnés
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

+ 0,20 € / minute
après la 1^{re} heure de recharge
(Hors plage horaire de 21 h à 7 h)



CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DES RECOMMANDATIONS EXIGEANTES MAIS ENCOURAGEANTES !

Le contrôle a porté sur la période 2017-2022. Les questions ont traité six grandes thématiques, au premier rang desquelles la gouvernance et la stratégie du syndicat, mais aussi la gestion, le rôle d'autorité concédante, les actions dans le domaine de la transition énergétique, la fiabilité des comptes et la situation financière du Siéml.

Si la CRC reconnaît d'emblée que la gouvernance, en partie à l'échelle intercommunale, et la stratégie sont bien adaptées aux enjeux de la transition énergétique, elle aurait aimé toutefois trouver d'avantage d'objectifs et indicateurs chiffrés, ce qui lui aurait permis de mieux évaluer la politique du syndicat. Les magistrats ont constaté par ailleurs que les dispositifs internes pour prévenir les atteintes à la probité constituaient certes un premier pas, mais à poursuivre. S'agissant de l'organisation de la gestion (thématique n°2), la chambre a analysé la chaîne comptable, les procédures de marchés publics, la gestion des ressources humaines ainsi que le pilotage pluriannuel. Les risques attachés aux entités liées

(sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts) ont été étudiés également, de même que la politique de sécurité des systèmes d'information et la conformité au RGPD. Troisième thématique, la mission historique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et d'autorité concédante : la CRC a cherché à vérifier si le Siéml suivait correctement l'état du réseau de distribution d'électricité concédé à Enedis. Elle a épluché le nouveau contrat de concession départementale qui a débuté le 31 décembre 2019 pour trente ans, en soulignant l'effort consenti pour mieux coordonner les investissements sur le réseau mais en regrettant la timidité de la première convention triennale en faveur de la transition énergétique.

La quatrième thématique a porté sur l'ensemble des actions mises en place par le syndicat pour accompagner la transition énergétique des territoires. Selon la chambre régionale des comptes, le Siéml a su trouver sa place dans la gouvernance départementale de la transition énergétique. Il a cherché à activer tous les leviers à sa disposition. Seuls regrets, les juges financiers auraient aimé une stratégie plus affirmée d'utilisation de la data énergétique, ainsi qu'une plus grande coopération avec Enedis sur ces enjeux. La fiabilité des comptes constitue le cinquième sujet sur lequel ont planché les magistrats financiers. C'est probablement dans ce champ là que les recommandations portent le plus.

L'AVIS DU DGS I EMMANUEL CHARIL

« Pas une sanction mais plutôt un audit utile pour identifier des marges de progression sur des enjeux le plus souvent mais pas toujours pleinement identifiés. »

« Le dernier contrôle des comptes et de la gestion du syndicat remontait à 2012. Lorsque j'ai reçu, le 24 mai 2022, le courrier nous informant de l'ouverture d'une nouvelle procédure, je n'ai donc pas vraiment été surpris. Mais je n'ai pas pu m'empêcher de me dire que ça arrivait au pire moment ! Nos services sortaient à peine la tête de l'eau, après une décennie marquée par plusieurs transformations profondes et couronnée par une série de crises inédites. J'ai craint tout d'abord que ce contrôle soit la goutte d'eau qui fasse déborder le vase.

Avec le recul, je pense que ce contrôle ne pouvait pas mieux tomber. Il a certes été exigeant et nécessité beaucoup de travail pour les agents chargés de répondre aux investigations des magistrates financières. Mais le dialogue a été de grande qualité et les recommandations ont été bien acceptées, d'autant plus qu'elles sont globalement encourageantes et abondent notre propre réflexion sur nos forces et faiblesses.

Au final, le rapport d'observations définitives complète utilement deux initiatives internes qui recensent déjà un certain nombre d'engagements de progrès : la feuille de route stratégique d'une part et le plan d'actions au titre de notre labellisation RSO Lucie 26000 d'autre part. Ce seront autant de documents inspirants sur lesquels les services vont désormais pouvoir se fonder pour écrire leurs projets de service. » ■

En effet, selon la CRC, un effort tout particulier doit être réalisé par le syndicat pour mieux retracer dans ses comptes les immobilisations concédées. Concrètement, cela veut dire que le Siéml doit s'efforcer d'intégrer dans son inventaire comptable, à l'actif comme au passif, non seulement les travaux qu'ils réalise en tant que maître d'ouvrage, mais aussi les travaux réalisés par les concessionnaires. Pour la CRC, c'est un gage de sincérité budgétaire et une nécessité pour refléter la richesse réelle du syndicat, dans la perspective notamment de la prochaine certification des comptes. Last but not least, la chambre régionale des comptes a décortiqué la situation financière du syndicat. Les produits de gestion (TCCFE, redevances et participations des collec-

tivités) sont globalement stables sur la période, tandis que les charges de gestion du budget principal sont en augmentation, compte tenu de la forte croissance et de la diversification des activités. Les ratios d'auto-financement demeurent malgré tout très favorables, ce qui permet au syndicat des dépenses d'investissement élevées : ainsi, le Siéml fait partie des 10 syndicats d'énergie qui investissent le plus à l'échelle nationale. La CRC constate enfin le faible endettement, ainsi que la trésorerie confortable du syndicat, qui autorisent des marges de manœuvre pour financer de nouveaux projets encore, notamment en matière de transition énergétique et en conformité avec la feuille de route stratégique du Siéml. ■

CINQ RECOMMANDATIONS POUR PARFAIRE LA GESTION DU SYNDICAT

- 1 Formaliser, dans le règlement intérieur de l'assemblée, les procédures de prévention des conflits d'intérêts et prendre des arrêtés déterminant les questions pour lesquelles les personnes intéressées doivent s'abstenir d'exercer leurs compétences conformément à l'article 1^{er} de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.
- 2 Se rapprocher d'Enedis pour élaborer une convention transition énergétique comportant des objectifs à la hauteur des enjeux, associés à des indicateurs précis et des moyens identifiés
- 3 Dans la perspective de l'élaboration des feuilles de route thématiques sur la transition énergétique, définir pour l'action propre du syndicat, des objectifs et des indicateurs mesurables afin de faciliter le suivi des projets et le respect des objectifs fixés à l'horizon 2050.
- 4 Établir un inventaire physique exhaustif des actifs du syndicat en commençant par les plus significatifs (les réseaux) et le rapprocher de l'inventaire comptable.
- 5 S'assurer de la correspondance de l'inventaire comptable avec l'état de l'actif. ■

→ Le rapport de la CRC est disponible en téléchargement sur le site du Siéml, dans la rubrique « Publications »

www.sieml.fr/publications



8^e SALON DU véhicule électrique et de la MOBILITÉ alternative

23-24 sept. 2023
SIÉML / ÉCOUFLANT (49)



10h - 18h / Entrée gratuite
www.salonduvehiculeelectrique49.fr

Exposition de voitures électriques, hydrogène, biogncv, solutions de recharge, essais de vélos, trottinettes, motos électriques, animations, « causeries »...



SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire